Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20260321-2026_03B_02-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES
Département d'Ille et Vilaine

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

Convocation du 17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 14 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Marie-Noëlle GEORGEAULT, Mickaël LERÉTRIF, Jocelyne GAUTIER, Joël DÉSILLES, Marylène MÉRET, Franck ROUXEL, Patrice LEQUEUX, Patricia RONDEAU, Vincent DÉSILLE, Samuel GARDAN, Nicolas ROCHER, Marie MARTIN, Virginie BASSET, Laura FAUVEL-LARCHER

Absent Excusé :
Absent :

M. LERÉTRIF Mickaël a été nommé secrétaire de séance.

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

2026-03b-02

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu la délibération 2026-03b-01 Fixant le nombre d'adjoints ;
Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales : 11,77 % pour les 1er, 2ème, 3ème et 4ème adjoints.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Mickaël LERÉTRIF

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ST-AUBIN-DES-LANDES (Ille-et-Vilaine)

Christophe FESSELIER